

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 DFA 47** Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de MY STREAM.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques, et plus particulièrement les articles L. 45-9 à L.49 et R. 20-51 à R. 20-54 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées ;

Vu la délibération des 20 et 21 octobre 2014, portant approbation de la grille tarifaire d'occupation du domaine public non routier par les réseaux de communications électroniques ouverts au public ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature de la convention-cadre relative aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par les réseaux de communications ouverts au public de la société MY STREAM ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est ci-annexé, relative aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par la société MY STREAM.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 75, article 757 rubrique 020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015 et des exercices ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**